

Paiement	Paiement de la prime de rentrée scolaire aux membres du personnel de la police fédérale – Problème relatif au paiement de cette prime pour les enfants nés au mois de juin 1994.
Référence:	faq2006-38 du 2006-08-23
Erratum:	<p>Le Service Central des Dépenses Fixes a fait savoir qu'un problème est survenu lors du paiement de la prime de rentrée scolaire pour les enfants nés au mois de juin 1994 (il s'agit donc des enfants ayant atteint l'âge de 12 ans au mois de juin 2006).</p> <p>Les enfants nés en juin 1994 ont droit à une prime de rentrée scolaire égale à € 70. A la suite du paiement, on peut toutefois constater que seul un montant de € 50, au lieu des € 70 prévus, a été versé pour ces derniers.</p> <p>Le Service Central des Dépenses Fixes s'est engagé à verser, cette semaine encore, le solde restant de € 20 sur le compte bancaire des bénéficiaires.</p>
Remarque:	Cette information concerne uniquement les paiements effectués via l'intervention du Service Central des Dépenses Fixes (donc pour les membres du personnel de la police fédérale).
Contact center SSGPI Tel 02 55 44 316 helpdesk@ssgpi.be	